



Décision du Conseil communal de Chésereux prise lors de sa séance du 8 décembre 2022

Préavis municipal 18/2022 : Budget 2023

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2023, tel que présenté.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum dans son ensemble)

Chésereux, le 9 décembre 2022
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte



Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 9 décembre 2022 au 22 décembre 2022

« Conformément aux articles 160 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »